

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 29 mai 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4018-2017.

Cause tarifaire 2018-2019 d'Énergir. Phase 1.

Demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) afin de requérir qu'Énergir réponde à la demande de renseignements SÉ-AQLPA-1.1 (b) à (g).

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) invitent respectueusement la Régie de l'énergie à émettre une ordonnance afin de requérir qu'Énergir réponde à la demande de renseignements SÉ-AQLPA-1.1 (b) à (g) en phase 2 du présent dossier.

En effet, Énergir affirmait dans sa preuve que ses prévisions concernant le PGEÉ « **sont cohérentes avec celles transmises à TEQ en mars 2018 dans le cadre du développement du premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique couvrant la période 2019-2023.** »¹ Mais elle a aussi précisé, dans sa pièce [B-0168, Gaz Métro-T, Doc.7](#), que « *les mots cohérent et identique ne sont pas des synonymes* » (Réponse à SÉ-AQLPA-1.1 a).

Il devient alors d'autant plus pertinent qu'Énergir indique exactement et dépose à la Régie ce qu'elle a effectivement transmis à TEQ et les échanges de correspondance connexes, afin que l'on puisse voir ce qui change. Or Énergir refuse de répondre à nos questions SÉ-AQLPA-1.1 (b) à (e) à ce sujet.

De plus, il est souhaitable que l'on puisse savoir si le *Plan directeur* de TÉQ existe déjà ou non et donc si on peut l'attendre à la Régie en 2018 ou en 2019. Énergir refuse de répondre à nos

¹ **ÉNERGIR**, Dossier R-4018-2017, Phase 2, Pièce B-0143, GM-J, Document 3, page 3, lignes 22 à 24

questions SÉ-AQLPA-1.1 (f) à (g) à ce sujet. Cette question est loin d'être académique. Par exemple, le site Internet de TÉQ révèle que sa *Table des parties prenantes (TPP)* devait tenir au moins deux réunions les 1^{er} mars 2018 et 22 mars 2018 (voir [PV du 21 fév 2018 page 2](#)) afin d'émettre son Avis sur ce Plan, préalable à son dépôt auprès du gouvernement attendu le 31 mars 2018. Or la Table n'a tenu que la première de ces deux réunions [le 1^{er} mars 2018](#) et [aucune par la suite](#). Tout indique donc que le *Plan directeur* de TÉQ n'a pas encore été finalisé ni déposé auprès du gouvernement, après déjà deux mois de retard, ce qui compromet même la capacité du gouvernement de l'adopter en 2018 considérant l'imminence des périodes estivale et électorale. Et le dépôt à la Régie ne surviendra qu'après. Il est donc opportun d'obtenir une confirmation (ou non) de ce retard, ceci afin de savoir dans quelle mesure le *Plan directeur* de TÉQ est proche ou non de la date du présent PGEÉ d'Énergir.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).